

MAA 08

MARBLE ARCHITECTURAL AWARDS 2008

OCEANIA

CENTRAL AND SOUTH AMERICA

SOUTHERN AFRICA

ORGANISÉ PAR



INTERNAZIONALE
MARMİ E MACCHİNE
CARRARA SPA

 **Carrara**
MARMOTEC
29 MAY/1 JUNE 2008



SUPPORTED BY



SPONSORED BY

Gemignani e Vanelli Marmi Snc
Henraux Spa
La Facciata Srl

Sagevan Marmi Srl
Savema Spa

Dans le cadre des initiatives visant à promouvoir une plus vaste connaissance de la pierre et de son industrie, l'Internationale Marmi e Macchine S.p.A. de Carrara a le plaisir de présenter le "MARBLE ARCHITECTURAL AWARDS" (MAA), Océanie/Amérique Centrale et du Sud/Océanie 2008. Ce prix se veut une reconnaissance pour ces projeteurs qui ont su apporter d'excellentes contributions en ce qui concerne les utilisations des pierres ornementales dans l'architecture contemporaine, et au point de vue technique, et au point de vue esthétique. Le MARBLE ARCHITECTURAL AWARDS intéresse chaque année une différente région géographique avec la succession suivante: 2008 Océanie/Amérique Centrale et du Sud/Afrique Australe; 2009 Amérique du Nord; 2010 Extrême-Orient; 2011 L'Europe (sauf que l'Italie); 2012 L'Italie; 2013 Afrique du Nord et Moyen-Orient. Cette formule provoque une pause de 6 années entre deux édition du Prix sur la même région géographique et ça permet une mise à jour des documentations passées. Le MARBLE ARCHITECTURAL AWARDS sera décerné aux projets réellement achevés qui aient été en mesure d'atteindre une certaine importance au point de vue architectural dans la création et la réalisation du projet, avec une attention tout particulière à l'usage des matériaux pierreux. Le concours est ouvert à tous les projeteurs (architectes et ingénieurs) enregistrés à l'un des tableaux professionnels reconnus à niveau national. La participation au concours peut être promue par des entrepreneurs de constructions, aussi bien que par des propriétaires etc. et par tous ceux qui ont joué un rôle important dans la réalisation du projet (notamment les fournisseurs des matériaux pierreux, les installateurs, le conseil technique etc.). En tout cas, le prix sera attribué à l'architecte ou bien à l'équipe des architectes. Les matériaux (marbres, granits, travertins etc.) employés dans l'œuvre peuvent être de n'importe quelle provenance et ils peuvent être fournis, façonnés et installés par des entreprises de n'importe quelle Nation. La participation au concours donnera aux professionnels la possibilité de faire connaître au public et à d'autres architectes leurs oeuvres les plus significatives. Le concours est divisé en trois sections et un maximum de trois œuvres peuvent être présentées mais chaque œuvre peut participer en même temps aux trois sections.

Le candidat doit se référer aux trois sections suivantes

- I Section** **Emploi de matériaux pierreux dans les extérieurs de bâtiments publiques et privés, résidentiels et non résidentiels.**
- II Section** **Emploi de matériaux pierreux dans les intérieurs de bâtiments publiques et privés, résidentiels et non résidentiels.**
- III Section** **Emploi de matériaux pierreux dans l'aménagement de zones urbaines publiques (places, rues, galeries et arcades, aires de services à l'intérieur de gares et aéroports) ou privées (aires de service dans le cadre de zones résidentielles et non résidentielles).**

RECEVABILITE ET PATERNITE DU PROJET

Afin de pouvoir participer au concours, le projet peut appartenir à n'importe quelle typologie architecturale, (bâtiment, ensemble à usage multiple, intérieur, aménagement urbaine etc.) réellement achevée en Europe entre le 1er janvier 1997 et le 31 décembre 2007. Cette oeuvre devra être projetée par un architecte enregistré au tableau professionnel reconnu à niveau national. L'oeuvre devra être "réellement achevée" conformément aux lois sur la construction en vigueur dans les pays où elle a été réalisée. Les oeuvres en concours devront être documentées suivant les conditions fixées par la société organisatrice. Dans le cas contraire, elles ne seront pas soumises à l'examen du Jury. Toute la documentation devra être présentée dans des albums, (un exemplaire pour chaque oeuvre en concours) qui seront fournis par l'IMM aux candidats, et envoyés dès la réception des fiches de participation. La paternité de chaque oeuvre en concours sera reconnue après avoir examiné les preuves nécessaires, aussi au cas où le projeteur-candidat ne serait pas le seul projeteur. En pareil cas, l'apport du projeteur-candidat au projet devra être mis en évidence. Le projeteur pourra participer en tant que membre d'une équipe. Au cas où le projeteur participant au concours ne serait pas le seul projeteur, le prix devra être remis aux autres professionnels ayant pris part au projet, indépendamment de leur secteur d'activité professionnelle. En ce qui concerne les ensembles de bâtiments, le professionnel présentant l'ensemble en concours, ainsi qu'une partie de tel ensemble, s'engagera à soumettre au Jury la documentation démontrant la paternité de chaque partie de l'ensemble.

ENREGISTREMENT

La fiche jointe à cet avis de concours devra être dûment remplie et envoyée à: Internazionale Marmi e Macchine S.p.A

Rif. "Marbré Architectural Awards" Océanie/Amérique Centrale et du Sud/Océanie 2008

Viale G. Galilei n.133 I-54036 Marina di Carrara

Tel. +39 0585 787963/4/5 - Fax +39 0585 787602

e-mail: imm@immcarrara.com

Pour d'ultérieures informations:

www.immcarrara.it

Il n'y a pas un délai pour l'envoi de la fiche de participation mais il est recommandé de la faire parvenir avant le 15 Janvier 2008 de façon que les participants aient le temps suffisant pour produire la documentation demandée. Dès la réception des fiches de participation, la Société organisatrice se chargera d'envoyer aux

candidats les albums ad hoc (un album pour chaque oeuvre), avec les instructions nécessaires et un numéro d'identification du projet en concours. Les participants devront insérer le matériel illustratif demandé (photos, diapositives, dessins et ultérieur matériel informatique), remplir les fiches d'information sur l'oeuvre et envoyer toute la documentation, dûment remplie à:

Internazionale Marmi e Macchine Carrara S.p.A

Viale G. Galilei n.133 I-54036 Marina di Carrara avant le 9 mars 2008. Le plus grand soin est recommandé dans la compilation des fiches A), B), B1), étant les seules dans lesquelles sont enregistrés les détails concernant le projet (exigences du client, détails techniques sur l'emploi du matériaux pierreux)

PHOTOGRAPHIES

Les candidats devront fournir de 4 (minimum) à 12 (maximum) photographies sur papier brillant en noir et blanc ou en couleurs (20x25 cm) pour chaque section de participation. Les photographies devront être disposées horizontalement dans les enveloppes transparentes de l'album sans scotch, ni colle, ni aucune autre sorte d'adhésif. Chaque photographie devra être numérotée au verso avec le numéro de l'album ainsi que le numéro consécutif correspondant à la description dans la page de l'album prévue à cet effet. La publication gratuite des photographies devra être garantie par les candidats

DIAPPOSITIVES

Les candidats devront fournir de 4 (minimum) à 12 (maximum) 24x36 cm diapositives en couleur. Ces diapositives devraient comprendre au moins deux perspectives générales et deux détails illustrant l'emploi des matériaux pierreux.

Les diapositives devront être disposées dans la feuille ad hoc fournie avec l'album. Chaque diapositive devra être identifiée à l'aide du numéro de l'album aussi bien que d'un numéro correspondant à la description dans la page spéciale du même album. La publication gratuite des diapositives devra être garantie par les candidats

PLANS

Les candidats devront fournir un plan général sur une petite échelle, avec le but de décrire le projet et ses alentours les plus proches. Les candidats sont aussi tenus à fournir un plan ou plusieurs plans du rez-de-chaussée et des niveaux éventuels et une ou plusieurs sections en mesure d'expliquer le projet de manière exhaustive. Ces plans devront être dessinés en utilisant n'importe

te quelle échelle et n'importe quelle méthode. Toutefois, l'échelle employée devra être toujours indiquée. Tous les plans devront être présentés sur des feuilles A4 et insérés dans les enveloppes transparentes de l'album. Les plans dépassant le format indiqué ou bien pliés ne seront pas pris en examen. La publication gratuite des plans devra être garantie par les candidats

DOCUMENTATION INFORMATICIENNE

La documentation en avant spécifiée (fiches d'information, photographies, diapositives, plans et dessins) pourra être fournie en format informaticien dont les standards seront détaillés dans les instructions qui accompagneront les albums. Les photographies et les dessins, de toute façon, devront obligatoirement être présentés imprimés sur papier et insérés dans les correspondantes enveloppes transparentes.

JURY

Les œuvres qui participeront au programme "MAA 2008" seront jugées par un éminent Jury d'architecture nommé par l'IMM. Le Jury peut aussi bien signaler des œuvres qui, même s'elles n'ont pas gagné, sont de toute façon jugées dignes d'éloge.

PRIX ET MANIFESTATIONS COLLATERALES

Trois prix de 5.000 (cinqmilles) euro, soit un prix pour chaque section, ont été prévus. En cas d'ex aequo (deux œuvres au maximum pour chaque section), le montant du prix sera divisé équitablement entre les lauréats (2.500 euro chacun). La société organisatrice invitera à ses frais les lauréats à Carrara, pour la remise du prix. Les projeteurs ayant reçu le prix ainsi que ceux ayant reçu une mention spéciale se chargeront de préparer deux panneaux (120x120 cm) qui seront exposés à l'occasion de CARRARAMARMO 2008, dans le cadre d'une exposition dédiée au Marbré Architectural Awards 2008. Ces panneaux resteront à l'Internazionale Marmi e Macchine Carrara S.P.A. qui pourra en disposer pour des actions et manifestations promotionnelles en faveur du secteur de la pierre ornementale. A l'occasion de l'exposition, un catalogue illustré en italien et en anglais sera édité. L'IMM organisera aussi des séminaires ad hoc au cours desquels les projeteurs lauréats et distingués pourront exposer les modalités du projet et les caractéristiques saillantes de leurs œuvres.

PUBLICATIONS

Les candidats devront reconnaître à l'IMM les droits de publication des dessins, des plans, des photographies, des diapositives, des négatifs etc. qui auront été fournis afin d'illustrer le projet et les projets présentés au concours. Au cas où le projeteur candi-

dat ne serait pas le titulaire des droits, il devra acquiescer l'exclusivité d'utilisation de la documentation au profit de l'IMM, qui pourra s'en servir sans aucune limitation pour toute publicité ou information dans le cadre du programme "Marble Architectural Awards", ou encore pour toute action relative à la promotion des matériaux pierreux dans l'architecture en général. L'IMM ne prendra aucune responsabilité en cas d'utilisation de la documentation de la part de sujets autres. Les projeteurs céderont la totalité des droits à l'IMM, y compris le droit de microfilmer et/ou copier la documentation présentée afin de compléter les archives de la Société organisatrice. Les participants au Marble Architectural Awards 2008 sont responsables de droits d'Auteur et de la propriété du matériel photographique. A partir du moment de l'acquisition de tels droits, l'IMM pourra employer la documentation illustrée selon son propre jugement pour annoncer et promouvoir le prix et pour promouvoir une plus vaste connaissance des emplois des matériaux pierreux en architecture. L'IMM signalera les noms des auteurs de la documentation illustrée là où ces noms sont mentionnés. Toutefois, la Société organisatrice décline toute responsabilité en cas d'omission des noms de la part d'autres sujets.

PROGRAMME ET ECHEANCES DE PARTICIPATION

Fiches de participation: de préférence avant le 15 Janvier 2008 (dès la réception des fiches de participation, la Société organisatrice se chargera d'envoyer aux candidats des albums ad hoc -un exemplaire pour chaque œuvre).

Remise des albums: les albums devront être remplis et donc envoyés par poste ou par courrier express auprès de Internazionale Marmi e Macchine Carrara S.p.A. avant le 9 Mars 2008. L'IMM se réserve la faculté d'admettre au concours les projets présentés en retard, en tous cas pas au delà des 2 jours précédant le début des travaux du Jury.

TRAVAUX DU JURY: Mars 2008

DISTRIBUTION DES PRIX, SEMINAIRE ET EXPOSITION DES ŒUVRES SÉLECTIONNÉES:

à l'occasion de CARRARAMARMO 2008, 29.ème Foire Internationale des Marbres, des Machines et des Services Spécialisés – Marina di Carrara 29 Mai - 2 juin 2008

FICHE DE PARTICIPATION

Prière de contrôler les sections appropriées
S'il Vous plaît, détacher et renvoyer le coupon

PAR POSTE, FAX ou E-MAIL A:

MARBLE ARCHITECTURAL AWARDS 2008 OCEANIA/CENTRAL AND SOUTH AMERICA/SOUTHERN AFRICA

Internazionale Marmi e Macchine Carrara S.p.A.

Viale G.Galilei, 133 - 54036 Marina di Carrara, Italy

FAX: 0039585787602

E-mail: imm@immcarrara.com

Je (Nous) sommes intéressés de recevoir n. albums pour le MARBLE ARCHITECTURAL AWARDS 2008
Nous acceptons les conditions et les exigences publiées.

PROJET 1 section 1 **2** **3**

Signature
Nom
Nom de l'Atelier d'Architecture
Adresse
Ville
CP Pays
Ph. / Fax
e-mail

PROJET 2 section 1 **2** **3**

Signature
Nom
Nom de l'Atelier d'Architecture
Adresse
Ville
CP Pays
Ph. / Fax
e-mail

PROJET 3 section 1 **2** **3**

Signature
Nom
Nom de l'Atelier d'Architecture
Adresse
Ville
CP Pays
Ph. / Fax
e-mail